



**Libérer  
l'innovation**  
au service  
des mobilités



# LOI MOBILITÉS



 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

# Apporter des solutions à tous



Le potentiel des nouveaux outils technologiques et numériques pour faire émerger des solutions de mobilité plus efficaces et moins coûteuses est immense, en particulier là où les services réguliers traditionnels ne sont pas adaptés. Ils permettent de se déplacer de façon plus simple, plus durable, plus pratique, plus sûre.

C'est pourquoi je souhaite faire de l'innovation un pilier de ma politique de mobilité, pour qu'elle réponde à l'objectif prioritaire d'apporter des solutions à tous et dans tous les territoires. Elle n'est pas et ne doit surtout pas être réservée aux seules métropoles.

La France dispose de tous les atouts nécessaires au développement de l'innovation dans les mobilités. Elle peut s'appuyer sur un vivier de chercheurs, de savoir-faire et d'entreprises de premier plan qui sont à la pointe de l'innovation dans tous les secteurs de la mobilité et du numérique.

Elle peut aussi miser sur les nombreuses expériences déjà menées par les collectivités territoriales, qui ont permis, en quelques années, aux systèmes modernes de billettique, d'information sur les déplacements, de gestion de flottes et de covoiturage d'émerger.

L'État a un rôle crucial à jouer dans l'innovation qui doit être soutenue et accompagnée. Ce n'est plus celui d'un État bâtisseur mais celui d'un État qui définit un cap, un cadre et fait coopérer l'ensemble des acteurs pour faciliter les expérimentations et l'émergence de nouvelles solutions. C'est ce que nous avons initié avec les Assises Nationales de la Mobilité, et que nous mettons en œuvre avec le projet de loi d'orientation des mobilités et le plan d'action de la démarche French Mobility.



Terra - R. Bouissou

— Elisabeth Borne  
*Ministre chargée des Transports*

# Favoriser l'expérimentation et diffuser l'innovation dans les territoires

En janvier 2018, à la suite des Assises Nationales de la Mobilité, la ministre chargée des Transports a lancé French Mobility. Cette initiative a pour objectif de permettre le développement et la diffusion de l'innovation dans les mobilités du quotidien. Le principe : reconnecter les différents acteurs pour répondre aux défis de tous les territoires. Elle s'inscrit en complément opérationnel de la future Loi d'Orientation des Mobilités qui définira un cadre juridique adapté aux nouveaux services de mobilité.

Les représentants des acteurs de l'écosystème de la mobilité (collectivité, entreprises, start-up, associations, financeurs, État...) ont été réunis dans un comité French Mobility pour participer à l'élaboration d'un plan d'action (retrouvez le plan complet : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/french-mobility>)

## → → UN FACILITATEUR FRENCH MOBILITY AU SEIN DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :

point d'entrée pour accompagner et orienter tout porteur de projets innovants qui rencontre des difficultés réglementaires, techniques ou



## FRENCH MOBILITY : DES SOLUTIONS DANS TOUS LES TERRITOIRES

Porté par l'ADEME dans le cadre de la démarche French Mobility, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé le 26 janvier, à destination des collectivités de moins de 100 000 habitants, disposant de compétences en matière de mobilité.

• Il a pour objectif la mise en œuvre de nouvelles solutions de mobilités quotidiennes dans les territoires peu denses, en soutenant financièrement l'ingénierie nécessaire pour développer ces nouvelles solutions.

• Il permettra de mettre en relation les territoires candidats avec des entreprises pionnières, afin de bénéficier de leur retour d'expérience.

de connaissance du secteur. Possibilité, dans le cadre de France Expérimentation, de délivrer des dérogations réglementaires ou législatives à intégrer, le cas échéant, à la loi d'orientation des mobilités pour mener à bien une expérimentation.

## → → PLATEFORME COLLABORATIVE FRENCH MOBILITY POUR LE RECENSEMENT DES EXPÉRIMENTATIONS,

la diffusion des bonnes pratiques et des retours d'expérience, la mise en relation des différents acteurs.

2

# Ouvrir l'accès aux données pour le voyageur



Terra - D. Valente

En janvier 2018, plusieurs projets innovants en lien avec la mobilité du quotidien ont reçu un prix de l'innovation « French Mobility ».

→ → **ACCOMPAGNEMENT DE L'ACHAT INNOVANT :** élaboration de guides commande publique et innovation, mise en œuvre de contrat type labellisés French Mobility, facilitation du passage à l'échelle.

→ → **CRÉATION D'UNE CULTURE INNOVATION ET MOBILITÉ :** formations sur les cultures et pratiques des différents acteurs de la mobilité (masterclass, pratiques de type « vis ma vie », formations continues...)

→ → **ORIENTATION DES FINANCEMENTS POUR SOUTENIR FRENCH MOBILITY :** labellisation de fonds partenaires, mutualisation du risque entre acteurs pour le financement de start-up, mobilisation de moyens existants (DSIL, initiative centre-bourgs de la Banque des Territoires...).

→ → **SOUTIEN EN INGÉNIERIE POUR LES TERRITOIRES PEU DENSES :** orientation des collectivités vers les partenaires à même de leur apporter un soutien au diagnostic des besoins en mobilité des territoires et à la mise en place de solutions (Etats et opérateurs, Caisse des dépôts et consignations, régions, départements,...).

Les données sont au cœur de la nouvelle économie et permettent l'émergence de services innovants ainsi que leur optimisation par les autorités organisatrices. En matière de mobilité, l'ouverture des données pour l'information du voyageurs et la planification est indispensable. Les outils du numérique, et notamment les services d'information et de billettique multimodale, sont les seuls à pouvoir rendre lisible la diversité de l'offre de mobilité, voire à la générer, et ainsi faire fonctionner l'intermodalité au bénéfice d'une fluidité des parcours, principale alternative au véhicule particulier. L'objectif est de rendre accessible, pour consultation ou achat, l'ensemble des offres de mobilité sur un trajet donné : bus, rail interurbain, vélo en libre-service, transport à la demande...

→ → **OUVERTURE DE L'ACCÈS AUX DONNÉES EN TEMPS RÉEL DES SERVICES DE TRANSPORT,** pour donner aux usagers une information dynamique, prenant par exemple en compte les imprévus et les restrictions momentanées de service.

→ → **CHAMP COUVERT : TOUS LES SERVICES DE MOBILITÉ ET LES INFRASTRUCTURES** (transports publics, mobilités partagées, transport à la demande...)

→ → **OBLIGATION DE PRODUCTION DES DONNÉES D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE** pour les transports publics et les principaux cheminements piétons.



→ → **UN CALENDRIER AMBITIEUX MAIS RÉALISTE :**

ouverture des données pour 2020 sur les réseaux des métropoles et les grands axes nationaux, et pour 2021 sur tout le territoire.

→ → **GRATUITÉ DE L'ACCÈS AUX DONNÉES**

**POUR LES PETITS UTILISATEURS,** une éventuelle facturation n'intervenant qu'à partir d'un seuil déterminé de requêtes.

→ → **DÉFINITION DE RÈGLES D'ACCÈS NON DISCRIMINATOIRES ET POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL AUX DONNÉES DES VÉHICULES :**

- Accès aux données agrégées pour la puissance publique (accidents, état du trafic, état des infrastructures) dans l'exercice de ses missions de gestion du trafic, d'exploitation et d'entretien des infrastructures, de préservation de la sécurité routière ou à des fins de recherche.
- Accès dans des conditions négociées pour les tiers (réparateurs, gestionnaires de flotte, sociétés d'assurance...) pour fournir de nouveaux services, sous réserve d'un accord du propriétaire du véhicule.

→ → **MISE EN ŒUVRE D'UNE GOUVERNANCE EFFICACE, AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES, POUR GARANTIR LE RESPECT DU CALENDRIER :**

- Responsabilité directe des autorités organisatrices des mobilités concernant la fourniture des données des services qu'elles conventionnent.
- Rôle d'animateurs et d'agrégateurs de données pour les régions et les métropoles, qui développent des plates-formes délivrant une information complète sur l'ensemble des solutions de mobilités disponibles sur leur territoire.
- Mise en œuvre d'un Point d'accès national aux données par l'État, à partir de 2018, qui sera connecté aux plates-formes régionales.
- Animation par l'État pour accompagner cette politique d'ouverture des données et de développement de nouveaux services.



**UN APPEL À PROJETS « MOBILITY AS A SERVICE » (MAAS)**

**Un appel à projets sera lancé pour encourager la réalisation de projets d'expérimentation de services de mobilité de type « Mobility as a Service » (Maas).**

Maas désigne les solutions permettant de proposer avec un seul billet une solution porte-à-porte combinant plusieurs modes de déplacement.

**• Il vise à faire émerger des projets partenariaux,** réunissant des collectivités locales désireuses de mener des projets innovants, des entreprises souhaitant expérimenter de nouvelles solutions et, le cas échéant, des laboratoires de recherche.

**• Il portera notamment sur :**

- l'information multimodale, en amont et tout au long du déplacement ;
- les systèmes de billettique et de réservation, notamment le développement de solutions offrant au client un « compte mobilité » offrant des forfaits qui intègrent plusieurs solutions de transports.

**• Il encouragera les solutions interopérables,** permettant aux usagers de voyager aisément sur plusieurs réseaux de transport.



**Construire un cadre favorable aux nouvelles mobilités**

- **Un cadre juridique adapté** pour les nouveaux services de mobilité (mobilité partagée, plateformes d'intermédiation numériques...) afin de sécuriser leur développement tout en maîtrisant leurs impacts
- **Possibilité pour les autorités organisatrices des mobilités** de délivrer des licences pour réguler l'occupation de l'espace public par certains services, comme les flottes de vélos partagés.

### 3

## Faire émerger de nouveaux services numériques

Les régions et plusieurs métropoles jouent un rôle central dans l'accès à une information claire et complète. La loi leur donne les outils pour accompagner la mise en place de services de billettique intégrant les différents modes de transport.

#### → → DÉVELOPPEMENT PAR LES RÉGIONS ET LES MÉTROPOLES DE SERVICES D'INFORMATION SUR LES DÉPLACEMENTS,

lorsque aucune autre solution n'existe sur tout leur territoire, permettant aux usagers de comparer différents modes de transport pour leurs déplacements (transports publics, covoiturage, voiture...).

#### → → FACILITATION DU DÉVELOPPEMENT DE SERVICES DE BILLETTIQUE MULTIMODALE, OU MAAS\* PAR LES RÉGIONS ET LES MÉTROPOLES,

pour favoriser l'émergence de solutions françaises et soucieuses de l'intérêt général et local :

- Possibilité pour les régions et les métropoles de mettre en œuvre un service numérique d'achat des titres de transport pour tous les services publics.
- Lancement d'un appel à projets MaaS pour financer le développement de ces services par les collectivités et pour préparer la construction d'un service progressivement unifié de mobilité à l'échelle nationale.

### 4

## Préparer l'arrivée des véhicules autonomes

La stratégie de la France, présentée en mai 2018, vise à permettre la circulation de véhicules autonomes en France dès 2020. Leur arrivée est une immense opportunité pour développer de nouveaux services de mobilité dans tous les territoires. L'acceptabilité sociale de cette nouvelle technologie est au centre de la stratégie, qui prendra également en compte la sécurité, l'empreinte environnementale et l'impact sur l'emploi. La loi d'orientation des mobilités apporte les outils juridiques nécessaires à ce développement rapide, en garantissant la sécurité de ces nouveaux véhicules.

#### → → DÉFINITION DU CADRE JURIDIQUE

dans lequel peut être autorisée la circulation de véhicules à délégation partielle ou totale de conduite sur la voie publique.

#### → → INFORMATION DES UTILISATEURS DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE CES VÉHICULES

#### → → POSSIBILITÉ POUR LE CONSTRUCTEUR DE CORRIGER ET D'AMÉLIORER LES ALGORITHMES DE GUIDAGE

#### → → DÉFINITION DU CADRE D'EXPÉRIMENTATION DES DRONES MARITIMES ET NAVIRES AUTONOMES,

destinés principalement aux relevés scientifiques et à la surveillance d'installations off-shore.

#### → → LANCEMENT D'UN PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATION D'ENVIRON 200 M€

pour valider les performances des véhicules autonomes, soutenu par l'Etat en lien avec les régions et métropoles volontaires.



# Ce que la loi Mobilités va changer...



## Pour les citoyens

- En 2022, sur tout le territoire, **des applications smartphone qui comparent l'ensemble des modes de déplacements disponibles** (transports en communs, covoiturage, taxi, vélos en libre-service...).
- L'ambition à terme de pouvoir, pour chaque voyage, **acheter un seul billet porte-à-porte valable pour tous les modes de déplacement**. Plus besoin de faire la queue au guichet pour payer son ticket de tram en arrivant dans une nouvelle ville ni d'avoir plusieurs tickets ou cartes de transport.
- **Pour les personnes à mobilité réduite, la possibilité de planifier ses déplacements** en connaissant les conditions d'accessibilité sur son parcours.
- La possibilité **de se rendre au travail en navette autonome** ou d'acquérir un véhicule autonome dans le quinquennat.
- De nouvelles solutions de déplacements, notamment dans les territoires peu denses, grâce au **développement des mobilités partagées** (covoiturage, transport à la demande...).



## Pour les entreprises

- **L'émergence des champions de la mobilité de demain et le développement de nouveaux marchés** grâce :
  - à l'ouverture des données de mobilité dans un cadre européen et national protecteur de la vie privée ;
  - à l'assouplissement des contraintes réglementaires pour les expérimentations ;
  - au financement par l'État et les collectivités de projets innovants (pour la mise en œuvre de services de billettique multimodale, ou MaaS, notamment) ;
  - à la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'innovation.
- Pour les industriels, **un cadre réglementaire qui accélérera l'arrivée des véhicules autonomes**.



## Pour les collectivités locales

- Les régions et les métropoles sont au cœur de l'animation des données de mobilité en France. **Elles mettent en place une plateforme de données et des services d'information sur les déplacements lorsqu'aucune offre alternative n'existe.**
- Des outils mis à disposition des autorités organisatrices de la mobilité **pour mettre en œuvre des services de billettique multimodales (ou MaaS)** : possibilité d'accéder aux services de billettique de tout opérateur de transport, financements et accompagnement par l'État.
- Participation des collectivités, aux côtés de l'État et des opérateurs privés, au dispositif « French Mobility » destiné à **faire émerger des solutions de mobilité innovantes**.

### En chiffres

**100 %**  
des horaires de l'ensemble des modes de transport en commun accessibles en ligne sur l'ensemble du territoire en 2021.

Des applications mobiles permettant d'avoir les itinéraires en temps réel sur tous les modes de transport et sur l'ensemble du territoire en

**2021**

Des véhicules autonomes en circulation en France en

**2020**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE  
CHARGÉ DES  
TRANSPORTS

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)